



# Communiqué de Presse

## Non, la coercition n'est toujours pas une solution !

Paris, le 21 octobre 2019,

Le 11 octobre 2019, la Direction Générale du Trésor a sorti un rapport proposant de “nouvelles mesures” pour améliorer l'accès aux soins. Sans surprise, celles-ci consistent en un conventionnement sélectif ou encore le repêchage d'étudiants contre une obligation d'installation en zones sous-denses. Idées déjà décriées et sur lesquelles les parlementaires ont déjà émis leurs doutes.

Les auteurs du rapport avancent que le Contrat d'Engagement de Service Public (CESP) serait un dispositif qui n'a pas fait ses preuves et proposent une mesure qui s'y apparenterait. Elle permettrait à certains étudiants non admis en deuxième année de poursuivre leurs études médicales à la condition d'exercer en zones sous-denses pendant dix ans. À l'aube des réformes des études de santé prônant l'orientation intelligente, ce genre de proposition est incompréhensible : il est prématuré et inadapté de se lancer dans de nouvelles mesures sans permettre aux précédentes de faire leurs preuves.

Sortons de ces fausses mesures proposées comme celle du conventionnement sélectif ! Elles ne contribueraient qu'à faire fuir les futurs et jeunes médecins de l'exercice libéral, pourtant un axe fondamental de la transformation de notre système de santé.

**Alors les futurs et jeunes médecins le réaffirment toujours plus fort : oui, nous nous engageons et nous mobilisons sur les territoires pour l'accès aux soins.**

Les structures jeunes ont travaillé sur de nombreux rapports proposant de véritables solutions et des mesures concrètes<sup>1</sup>. Les étudiants de deuxième cycle, les internes de médecine générale ainsi que les jeunes médecins généralistes ont la volonté d'aller découvrir les territoires, encore faut-il qu'on leur en donne les moyens ! L'application de la charte Hébergement Territorial des Étudiants en Santé est un premier levier à actionner. Quant à l'accompagnement des projets d'installation dans les territoires, il doit être l'une des urgences du Gouvernement. Les futurs et jeunes professionnels de santé prônent un exercice coordonné et pluri-professionnel, ce qui suppose des structures adaptées et de nouveaux systèmes d'organisation, comme le guichet unique : il faut donc leur laisser la possibilité de les mettre en place.

**A l'heure où le Projet de Loi de Financement de la Sécurité Sociale passe sur les bancs de l'Assemblée Nationale, nous appelons les élus à entendre la voix des jeunes, à se saisir des mesures concrètes proposées qui favoriseront la découverte et l'attractivité des territoires et à ne pas se laisser séduire par de fausses bonnes mesures.**

**Roxane HELLANDSJÖ-PROST** - Présidente de l'ANEMF – [presidence@anemf.org](mailto:presidence@anemf.org) | 06.74.83.85.16

**Marianne CINOT** - Présidente de l'ISNAR-IMG – [president@isnar-img.com](mailto:president@isnar-img.com) | 06.73.07.53.01

**Laure DOMINJON** - Présidente de ReAGJIR – [president@reagjir.fr](mailto:president@reagjir.fr) | 06.42.18.40.14

<sup>1</sup>Dossier Accès aux soins - mars 2019 ANEMF, ISNI, ISNAR-IMG, ReAGJIR

Rapport sur les déterminants à l'installation - mars 2019 ANEMF, ISNI, ISNAR-IMG, ReAGJIR, SNJMG

Rapport sur l'évaluation des contrats État - septembre 2019 Dr Sophie AUGROS

Résultats de l'enquête CESP - Avril 2019 ISNAR-IMG